



*Le 21 décembre 2016*

## **Olivier Chastel adresse une lettre aux étudiants en médecine**

Monsieur le Président,  
Cher Monsieur Lamelyn,

J'ai pu prendre connaissance de vos déclarations vis-à-vis de l'organisation d'un examen d'entrée pour les études de médecine et de dentisterie dans le Journal « La Libre Belgique » de ce 20 décembre 2016.

Je tiens tout d'abord à rappeler qu'un accord avait déjà été signé dès décembre 2014 entre le Ministre de l'enseignement supérieur de la FWB, Jean-Claude Marcourt, la Ministre fédérale de la santé publique, Maggie De Block et la Ministre de l'enseignement supérieur en Région flamande, Hilde Crevits. Cet accord prévoyait d'octroyer un numéro INAMI à tous les étudiants en cours de cursus à la condition que la Fédération Wallonie-Bruxelles mette en place un filtre à l'entrée des études.

Si le MR ne faisait pas partie en 1997 du Gouvernement Dehaene II, à l'origine de l'instauration du numéris clausus et composé alors d'un Vice-Premier Ministre socialiste wallon et d'un Ministre de la Santé publique socialiste flamand, nous soutenons et défendons depuis de nombreuses années la mise en place d'un filtre à l'entrée des études de médecine et de médecine dentaire. Une proposition de loi visant à instaurer un concours au début des années de médecine et une année préparatoire pour les futurs étudiants a été déposée en 2010 et en 2014 par le Député MR et neurochirurgien Jacques Brotchi.

En soutenant un filtre à l'entrée des études, le MR reste cohérent avec sa vision de l'organisation des soins de santé. Nous sommes convaincus que la qualité des soins de santé ne pourra être garantie qu'à la condition que la formation d'un médecin soit assurée par un encadrement de qualité avec des infrastructures suffisantes et adaptées. L'encadrement par des médecins diplômés, maîtres de stage, doit également pouvoir être assuré.

Par ailleurs, nous regrettons que la mise en place d'une année préparatoire soit absente de l'avant-projet de décret relatif aux études de sciences médicales et dentaires adopté en première lecture par la majorité du Gouvernement de la FWB en novembre dernier. Nous appelons le Ministre Marcourt à proposer dans les plus brefs délais une solution pour les étudiants qui n'auraient pas le niveau nécessaire à la sortie de l'enseignement secondaire. À l'instar de la Flandre, nous appelons également le Ministre Marcourt et l'ARES à entendre l'appel lancé par les étudiants en proposant l'organisation de deux sessions pour l'examen d'entrée.

Je tiens également à rappeler que, comme souligné en 2015 par l'ancien Président de l'ABSyM, le Dr De Toeuf, si des pénuries existent, celles-ci ne concernent que certaines spécialisations médicales et ne sont présentes que dans certaines zones géographiques. Grâce au cadastre publié en 2015 par la Ministre de la santé publique, Maggie De Block, une révision des quotas imposés en Belgique est aujourd'hui possible et est prise en charge par la Commission de Planification.

Rappelons que ce cadastre était demandé par le MR à l'ancienne Ministre de la Santé Publique, Laurette Onkelinx depuis 2010.

Enfin, je tiens à rappeler que face à la situation chaotique dont a hérité l'actuel Gouvernement fédéral, les partis de la majorité travaillent à la mise en place d'une solution durable, en concertation avec les Ministres en charge de l'enseignement supérieur au nord et sud du pays. Le MR continuera de défendre dans ce dossier les étudiants francophones afin que chacun des étudiants inscrits en faculté de médecine puisse recevoir un numéro INAMI et que l'accessibilité des soins de santé continue à être garantie. Nous souhaitons qu'une solution durable soit trouvée pour garantir une formation de qualité aux étudiants et une offre médicale adéquate dans la partie francophone du pays.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président Cher Monsieur Lamelyn, mes sincères salutations.

**Olivier CHASTEL**  
**Président**